

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGER/SDPFE/2026-591 02/10/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Mode opératoire de la téléprocédure de dépôt des demandes de financement au titre du dispositif « Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers du vivant ». Campagne 2026/2027.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente instruction accompagne la mise en ligne, sur [démarche.numérique.gouv.fr](https://demarche.numérique.gouv.fr), de la téléprocédure de dépôt des demandes de financement au titre du dispositif « Projets territoriaux pour l'attractivité ». Elle rappelle les éléments significatifs du dispositif fixés par la note de service DGER/SDPFE/2026-382 et détaille le mode opératoire de la démarche, à l'attention des DRAAF et des DAAF, chargées du calibrage régional et de l'instruction.

Textes de référence :

- Loi N°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, titre II, chapitre 1er, article 7
- NS DGER/SDPFE/2026-382 du 7 juillet 2026.

Pour faciliter la mise en œuvre par les DRAAF/DAAF du dispositif « Projets territoriaux pour l'attractivité » (cf. note de service DGER/SDPFE/2026-382), la présente instruction accompagne la mise à disposition, sur demarche.numérique.gouv.fr, d'une téléprocédure permettant le dépôt de demandes de financement. Elle détaille le mode opératoire de la démarche. Elle s'adresse aux DRAAF/DAAF, chargées du calibrage régional et de l'instruction. Elle peut être utile aux potentiels porteurs de projet.

Annexe 1 : Présentation de la démarche

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

1. Rappel du dispositif

Dans le cadre du programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD), le dispositif « **Projets territoriaux pour l'attractivité** », institué par la note de service DGER/SDPFE/2026-382 du 7 juillet 2026, permet à chaque DRAAF/DAAF d'apporter un soutien à des initiatives territoriales qu'elle estime pertinentes pour contribuer à développer l'attractivité des métiers du vivant et des formations qui y préparent.

A partir de l'enveloppe qui lui a été allouée, chaque DRAAF/DAAF calibre son dispositif régional (montant plancher et plafond par projet, date limite de dépôt dans la limite de la mi-novembre 2026, modalités de sélection...), dans le respect des principes communs fixés par cette note (combinaison public-privé, diversité des partenariats, effet levier du financement, ciblage prioritaire des collégiens et des parents d'élèves...).

Sans que cela soit strictement obligatoire, il est recommandé aux DRAAF/DAAF de s'appuyer sur la téléprocédure mise en place pour le dépôt des demandes car cela contribue à garantir le respect des principes communs fixés au niveau national et facilite le suivi du dispositif, tant au niveau régional que national.

2. Rôles respectifs

Les DRAAF/DAAF calibrent le dispositif régional, communiquent aux porteurs de projets potentiels la date limite et les montants retenus, instruisent les dossiers, avec l'appui du SRFD/SFD, arrêtent la sélection, attribuent les crédits en décembre 2026 et transmettent à la DGER un bilan intermédiaire fin avril 2027.

Les porteurs de projet vérifient l'adéquation de leur projet aux critères, réunissent en amont partenariats et pièces justificatives, puis déposent leur demande avant la date limite régionale. Lorsque plusieurs structures portent conjointement un projet, un seul dossier est déposé par la structure identifiée comme porteur, qui précise les structures et les établissements associés.

3. Accès à la démarche

La démarche est accessible sur demarche.numerique.gouv.fr sous l'intitulé « AAP, campagne 2026/2027, Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers du vivant » portée par la DGER (SDPOFE/BDET). Le lien est communiqué aux porteurs de projets potentiels par chaque DRAAF/DAAF au lancement du dispositif régional. Il est également accessible sur la page du site chlorofil dédié au PNOD. <https://chlorofil.fr/promotion-ea/pnod>.

4. Pièces à réunir avant le dépôt

Il est recommandé de réunir avant le dépôt :

- ☐ La liste des partenaires associés avec leur nature et leur rôle,
- ☐ Les lettres d'engagement disponibles,
- ☐ Le détail des cofinancements, le cas échéant,
- ☐ Le budget prévisionnel en dépenses et en recettes,
- ☐ Le document présentant les étapes du projet assorti d'un échéancier.

Ces pièces conditionnent, pour certaines d'entre elles, la complétude du dossier au sens de l'instruction menée par la DRAAF/DAAF.

5. Calendrier de la campagne

Juillet à septembre 2026	Calibrage régional par chaque DRAAF/DAAF
Septembre – Octobre 2026	Lancement du dispositif et ouverture de la démarche
Novembre 2026	Date limite de dépôt, fixée par chaque DRAAF/DAAF
Décembre 2026	Instruction et attribution des crédits
Décembre 2026 à juin 2027	Réalisation des projets
Fin avril 2027	Transmission à la DGER du bilan intermédiaire qualitatif et quantitatif

6. Instruction et sélection des dossiers

L'instruction est assurée par la DRAAF/DAAF, qui arrête la sélection selon les modalités et l'instance retenues lors du calibrage régional du dispositif. Les porteurs de projets sont informés de la décision selon les modalités propres à chaque région.

7. Assistance

Pour toute question portant sur le dispositif ou les critères de sélection applicables dans la région, les porteurs de projet s'adressent à la DRAAF/DAAF, qui pourra désigner un point d'entrée privilégié.

Annexe 1 : Présentation de la démarche (à remplir en ligne sur demarche.numerique.gouv.fr)



demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers du vivant" -

Organisme : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet aux porteurs de projet de déposer une demande de financement au titre du dispositif "Projets territoriaux pour l'attractivité" pour l'année scolaire 2026/2027

Informations relatives au porteur de projet

Votre région

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Auvergne-Rhône-Alpes
- ☐ Nouvelle-Aquitaine
- ☐ Occitanie
- ☐ Pays de la Loire
- ☐ Bretagne
- ☐ Hauts-de-France
- ☐ Bourgogne-Franche-Comté
- ☐ Grand Est
- ☐ Normandie
- ☐ Île-de-France
- ☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Centre-Val de Loire

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers

☐ La Réunion

☐ Guadeloupe

☐ Martinique

☐ Guyane

☐ Corse

☐ Mayotte

Nom du porteur

Quel est le type de votre établissement ?

Si le porteur est un établissement d'enseignement agricole

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Etablissement public d'enseignement agricole technique

☐ Etablissement privé d'enseignement agricole technique sous contrat

☐ Etablissement public d'enseignement supérieur agricole

☐ Etablissement privé d'enseignement supérieur agricole

Identification du porteur de projet

2.1 Nom et qualité de la personne référente du projet

2.2 Adresse électronique de la personne référente

2.3 Numéro de téléphone de la personne référente

2.4 Le dépôt est-il effectué pour le compte de plusieurs structures ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, indiquer les structures associées au dépôt

Présentation du projet

3.1 Intitulé du projet

3.2 Résumé du projet en quelques lignes

2 / 7

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers

3.3 À quel(s) objectif(s) du dispositif le projet répond-il ? (plusieurs possibilités)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Faire découvrir les métiers du vivant aux jeunes et à leurs familles,
- ☐ Faire connaître l'offre de formation de l'enseignement agricole,
- ☐ Renforcer les liens entre établissements, partenaires professionnels et acteurs de l'orientation,
- ☐ Produire des ressources mutualisables

3.4 Type d'action principale envisagée (une seule réponse)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Production de contenus capitalisables au niveau national,
- ☐ Animation d'un réseau d'anciens élèves ambassadeurs,
- ☐ Offres de stages de découverte de l'agriculture et des métiers du vivant,
- ☐ Mini stages de découverte de l'enseignement agricole pour les collégiens,
- ☐ Présentation des métiers et des formations à des collégiens, et/ou des lycéens
- ☐ Actions ciblées sur les parents d'élèves,

3.5 Description plus précise du projet

Contexte

Contenu des actions

3.6 Le projet s'inscrit-il dans la dynamique territoriale départementale mise en place en application de la note de service DGER/SDPFE/2026-382 ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, précisez comment le projet s'articule avec les actions existantes et le calendrier annuel du territoire

3.7 À quelle(s) fiche(s) action(s) nationale(s) du PNOD le projet se rattache-t-il ? (plusieurs possibilités)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Fiche 1.1 Mobiliser les professionnels (branches, interprofessions, associations de promotion) pour la découverte et la promotion des métiers du vivant auprès des collégiens et lycéens et pour la découverte de l'agriculture par les élèves d'école élémentaire
- ☐ Fiche 1.2 Mobiliser les acteurs de l'emploi pour la découverte des métiers du vivant
- ☐ Fiche 1.3 Mobiliser d'anciens élèves récemment entrés dans un emploi (alumni) comme ambassadeurs
- ☐ Fiche 1.4 Développer des parcours de découverte destinés aux élèves des écoles élémentaires

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers
☐ Fiche 1.5 Mobiliser les établissements d'enseignement agricole, notamment les exploitations agricoles, pour être supports de découverte des métiers du vivant et de l'agriculture

☐ Fiche 2.2 Assurer la présence des formations et établissements d'enseignement agricole auprès des partenaires de l'orientation

☐ Fiche 2.3 Faire connaître l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare aux parents d'élèves

☐ Fiche 2.4 Investir davantage les séquences dédiées et les temps propices à l'orientation des jeunes et des étudiants dans leur parcours scolaire

☐ Fiche 2.5 Proposer une offre immersive de découverte de l'enseignement agricole pour les collégiens et lycéens de l'éducation nationale

☐ Fiche 2.7 Proposer des parcours agiles et ouverts offrant aux jeunes des opportunités d'entrée et de sortie dans l'enseignement agricole en lien avec les autres cursus de formation

☐ Fiche 4.2 Développer la qualité et la lisibilité de l'offre régionale de formation

☐ Fiche 4.3 Développer la qualité et la lisibilité d'une offre de formation « de niche », à l'échelle nationale ou locale

☐ Fiche 4.4 Améliorer la reconnaissance et la lisibilité de l'environnement éducatif singulier de l'enseignement agricole

☐ Fiche 4.5 Améliorer la reconnaissance et la lisibilité des produits et services offerts par l'enseignement agricole, hors action pédagogique et éducative

Partenariats

4.1 Combien de partenaires sont associés au projet ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ 4.2 Liste des partenaires associés

Lister les partenaires associés en précisant pour chacun sa nature, publique ou privée et son rôle dans le projet

4.3 Le partenariat associe-t-il à la fois des acteurs publics et des acteurs privés ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

4.4 Le projet mobilise-t-il des partenaires extérieurs à l'écosystème de l'enseignement agricole, par exemple Éducation nationale, CIO, collectivités territoriales, chambres d'agriculture, branches professionnelles, ANEFA, ONISEP, France Travail, fédérations de parents d'élèves, associations d'anciens élèves ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ?

4.5 Des lettres d'engagement des partenaires sont-elles disponibles ?

Cochez la mention applicable

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si oui, les joindre

Publics visés

5.1 Quel est le public principal visé par le projet ? (plusieurs possibilités)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Elèves de l'école élémentaire,

☐ Collégiens,

☐ Lycéens,

☐ Etudiants,

☐ Parents d'élèves,

☐ Autre

si autre, précisez

5.2 Nombre de bénéficiaires directs attendus

5.3 Nombre de collèges concernés par le projet

5.4 Territoire couvert par le projet :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Infra-départemental,

☐ Départemental,

☐ Multi-départemental,

☐ Régional

Budget

6.1 Coût total prévisionnel du projet

6.2 Montant de la subvention demandée au titre du dispositif à la DRAAF/DAAF

6.3 Le projet bénéficie-t-il de cofinancements, acquis ou sollicités ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si oui, joindre chaque cofinancement en précisant le financeur, le montant et son statut, acquis ou sollicité

6.4 Le projet mobilise-t-il des apports en nature, par exemple mise à disposition de personnels, de locaux ou de matériels ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, les décrire et les valoriser

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ 6.5 Budget prévisionnel détaillé en dépenses et en recettes

Calendrier de réalisation

7.1 Date prévisionnelle de début du projet (comprise entre décembre 2026 et juin 2027)

7.2 Date prévisionnelle de fin du projet (au plus tard le 30 juin 2027)

7.3 Principales étapes du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce à joindre

Document présentant les principales étapes avec un échéancier

Suivi, capitalisation et engagements

8.1 Quels indicateurs de suivi et de réussite proposez-vous pour votre projet ?

Par exemple le nombre d'offres de stages publiées sur la plateforme 1élève1stage, le nombre de collèves touchés ou le nombre de jeunes bénéficiaires.

8.2 Le projet produira-t-il des ressources, supports ou contenus ?

Cochez la mention applicable

AAP - campagne 2026/2027 "Projets territoriaux pour l'attractivité des formations et des métiers

☐ Oui

☐ Non

Si oui, décrire ces ressources et préciser comment elles seront rendues capitalisables au niveau national et mobilisables dans d'autres territoires

Quels engagements prenez-vous, en cas de sélection de votre projet ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Mettre en œuvre le projet conformément au dossier déposé,

☐ Mentionner le soutien du ministère chargé de l'agriculture,

☐ Transmettre les ressources produites en vue de leur capitalisation,

☐ Renseigner les indicateurs de suivi,

☐ Contribuer aux éléments de bilan nécessaires au bilan intermédiaire transmis à la DGER fin avril 2027,

☐ Participer à l'étape régionale du « Tour de France » des dynamiques territoriales

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans le présent formulaire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joignez tout document complémentaire utile à l'instruction (ex. : présentation du projet, supports déjà réalisés).